



Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais

PROCES-VERBAL DE SEANCE

COMITE SYNDICAL DU 03 AVRIL 2023

Titulaires en exercice : 28 Délégués avec pouvoir : 3
Titulaires présents : 17
Suppléants présents : 2 Voix délibératives : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 18h, le Comité syndical, dûment convoqué, par courrier du 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, au 2 rue du Gaz à Carmaux, sous la Présidence de Monsieur Bernard BOUVIER. Monsieur Claude BLANC est secrétaire de séance.

Titulaires présents : 17

Jean-Marc BALARAN — Jean-Louis BOUSQUET – Thierry CALMELS – Jean-Claude CLERGUE - Jean-Marc ESCOUTES - Denis MARTY – Sonia RICHARD-MUNOZ – Rosanne TAGLIAFERRI - Françoise BARRAU - Christine DEYMIE – Guy GALVALDA – Myriam VIGROUX – Claude BLANC – Bernard BOUVIER (pouvoir de Joël IMBERT) – Jean-Christian BOHERE - Alex BRIERE (pouvoir de Bernard TRESSOLS) – Sylvie GRAVIER

Suppléants présents avec voix délibératives : 2

Françoise EMERIAUD – Jean-Marc SENDES

Titulaires et suppléants excusés : 7

Christian PUECH – Roland MERCIER - Didier SOMEN – François BOUYSSIE - Gilbert ASSIE (pouvoir à Guy GALVALDA) – Joël IMBERT (pouvoir à Bernard BOUVIER) – Bernard TRESSOLS (pouvoir à Alex BRIERE).

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de séance du 27 mars 2023
2. Cotisations des intercommunalités pour l'année 2023
3. Prolongement de la convention de mise à disposition du PETR Albigeois Bastides
4. Vote du BP 2023
5. Révision du SRADDET – Suite du premier atelier
6. Questions diverses

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 27 mars 2023

Le comité syndical approuve le procès-verbal de sa séance du 27 mars 2023.

2 – COTISATIONS DES INTERCOMUNALITES POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Président rappelle les termes du débat d'orientation budgétaire du 27 mars dernier.

Dans la continuité de la prospective présentée en 2022, la cotisation des membres pour 2023 doit être augmentée afin d'équilibrer le budget. Pour 2023, la cotisation des membres sera proposée à 0,27 €/habitant (population totale 2020 = 41 563 habitants), soit un montant total des cotisations de 11 222,01€.

La cotisation 2023 des EPCI membres serait la suivante :

Carmausin Ségala : 30 522 x 0,27 € = 8 240,94 €

Val 81 : 5 672 x 0,27 € = 1 531,44 €

Cordais et Causse : 5 369 x 0,27 € = 1 449,63 €

Le Comité Syndical ouï cet exposé,

Sur proposition du Président, le Comité syndical décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **D'ADOPTER** le nouveau taux de cotisations des intercommunalités pour l'année 2023 de 0,27 €/habitant. Soit, 8 240,94 € pour le Carmausin-Ségala, 1 531,44 € pour Val 81, 1 449,63 € pour le Cordais et Causse.

3 – PROLONGEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PETR ALBIGEOIS BASTIDES

Monsieur le Président rappelle les termes de la convention de mise à disposition du PETR Albigeois Bastides pour l'année 2022, pour la somme de 10 000€.

Le président rappelle la mise à disposition initiale débutée le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 3 ans, et prolongée par l'avenant n°2 de mai 2018, le n°3 de novembre 2018, le n°4 de juillet 2019, le n°5 de novembre 2020, et le n°6 de décembre 2021.

Cette mise à disposition remplit pleinement les attentes du SCOT.

Le président propose d'adopter un nouveau prolongement de la convention pour l'année 2023 et pour la même somme de 10 000€.

Le Comité Syndical ouï cet exposé,

Sur proposition du Président, le Comité syndical décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **D'ADOPTER** le prolongement de la convention de mise à disposition du PETR Albigeois Bastides pour l'exercice 2023 et pour la somme de 10 000€.
- **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant.

4 – VOTE DU BP 2023

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Amortissement subventions	3 727,50	Charges à caractère général	1 815,45
Reprise résultat 2022	71 870,90	Charges de personnel	10 000,00
		Virement à la section d'investissement	53 382,94
		Dotation aux amortissements	22 215,46
TOTAL DEPENSES	75 598,40	TOTAL DEPENSES	87 413,85
Amortissements	22 215,46	Cotisations des membres	11 222,01
Virement de la section de fonctionnement	53 382,94	Quote part subventions inv.	3 727,50
		Reprise résultat 2022	72 464,34
TOTAL RECETTES	75 598,40	TOTAL RECETTES	87 413,85

Monsieur le Président présente le projet de Budget Primitif 2023.

Ce budget prévoit de faire cotiser, sur la section fonctionnement, les intercommunalités pour l'année 2023.

Le Comité Syndical ouï cet exposé,

Sur proposition du Président, le Comité syndical décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif proposé pour l'exercice 2023

5 – REVISION DU SRADDET – SUITE DU PREMIER ATELIER

Pour illustrer la suite du premier atelier un diaporama est présenté pour faire le point sur le projet de révision du **SRADDET** par la Région Occitanie. Le zonage par SCOT est indispensable et c'est la demande expresse de l'ensemble des SCOT consultés. Différents critères de territorialisation sont évoqués pour arbitrer le futur. Cependant, globalement, il sera demandé aux territoires d'économiser, entre 2021 et 2030, 50% des surfaces construites de 2011 et 2020.

6 - QUESTIONS DIVERSES

Il n'y en a pas

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30.